Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_129_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DEUX JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 27 mai 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Dominique CHRETIEN *(suppléant de Pascal LEBRETON, absent)*, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Virginie DEBEGUE, Catherine DREZET, Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, André HAMON, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Loïc LANDIN, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Nicolas LORMEL, Roland LUCAS, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Dominique PORTAL, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Sergine BÉZARD donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Myriam CARIMALO donne pouvoir à Gilles BOURRÉ,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Vanessa GERTSCH,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Marie LE MOUNIER,
- Marie LE BOUEDEC donne pouvoir à Nicolas BESREST,
- Marie-Claude LESNÉ donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Antoine RAVARD donne pouvoir à David BURLOT.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sylvain BERNU

Délibération n°2026-129

Membres en exercice : 69 Présents : 61 Absents : 8 Pouvoirs : 8

AFFAIRES GENERALES
RESECO – ADHESION - DESIGNATION

L'association RESECO *(pour réseau, responsable, économique et écologique)* a pour vocation de faciliter

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_129_DELIB-DE

la mise en relation et d'organiser le partage et la mutualisation des connaissances et des expériences autour de la question de la commande publique durable. Ses objectifs sont de :

- S'informer : elle propose une actualité législative et documentaire « clés en main » à travers une lettre d'information trimestrielle et un centre de ressources,
- Sensibiliser : des actions sont proposées aux élu-e-s et agents pour s'informer et comprendre l'achat public durable grâce à des sessions de sensibilisation sur la démarche dans son ensemble et à des webconférences sur des thématiques plus précises,
- Se former : organisme de formation agréé, RESECO forme à l'achat public durable dans le cadre de session de 2 jours, mais la formation se réalise également en mutualisant les expériences des membres du réseau,
- Innover ensemble : afin d'approfondir des sujets innovants, RESECO organise des journées de réflexion et des groupes de travail. Les membres volontaires de réunissent et élaborent ensemble des outils utiles à tous.

Chaque membre est représenté au sein de l'association par un binôme élu/agent, apportant au réseau une double compétence qui contribue à l'enrichissement des échanges et au partage de points de vue complémentaires. Le réseau favorise le dialogue entre ses membres, et tisse également des liens avec de nombreux autres acteurs *(associations, entreprises…)* afin de mutualiser et co-construire pour avancer ensemble vers une commande publique durable.

Il convient de désigner un élu pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein de l'association RESECO.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.2121-21,
- La délibération n°2026-091 du 2 juin 2026, fixant les modalités de désignations dans les commissions obligatoires internes et d'autres structures extérieures,
- Les statuts de l'association RESECO, du 25 octobre 2018 ?

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- CONFIRME l'adhésion de Lamballe Terre & Mer à l'association RESECO,
- DESIGNE Nathalie TRAVERT-LE ROUX, pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein de l'Association,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 10/06/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-